

## Sphère privée dans le foyer

### Est-il légal d'ouvrir votre courrier ?

Non, seulement si vous l'autorisez. Ouvrir votre courrier constitue un délit.

Le cas échéant, vous pouvez porter plainte auprès de la police.

### Les employés ont-ils le droit d'entrer dans votre chambre ?

Non. Quand vous êtes dans votre chambre, on doit frapper et attendre jusqu'à

ce que vous donnez la permission d'entrer.

Lorsque vous êtes absent et quelque chose doit être réparé, vous devez être informé à l'avance.

Même la police ou le service des étrangers n'a pas le droit d'entrer dans votre chambre ou votre appartement sans votre permis.

Il est seulement permis d'entrer dans votre chambre sans vous avoir informé en cas d'urgence, par exemple en cas d'intervention des pompiers ou de la police.

### Est-ce que c'est à vous de décider qui peut entrer dans votre chambre/appartement ?

Oui, vous avez le droit d'accueillir des gens et d'inviter des personnes dans votre chambre/appartement, sauf si les gens ont une interdiction officielle d'entrer ou s'il y a un danger pour les autres habitants du foyer.

### Est-il légal de fouiller dans vos affaires et votre armoire ?

Seule la police y est habilitée si elle dispose d'un ordre de perquisition.

Si votre règlement intérieur stipule autre chose, veuillez nous informer.

### Que faire si la direction ou les employés du foyer violent vos droits ?

Vous ne devez pas tolérer que le directeur ou les employés du foyer ne respectent pas les règles.

Le cas échéant, vous pouvez vous plaindre auprès de la „ Antidiskriminierungsstelle" ( ADS Stadt Hannover).

Contact: **Antidiskriminierungsstelle**

Blumenauerstr.7, 30449 Hannover, Tel. +49 511 168-36238 ( Lundi-Vendredi 8.00-17:00 h ) Mail .

[antidiskriminierungsstelle@hannover-stadt.de](mailto:antidiskriminierungsstelle@hannover-stadt.de)

### Quelles sont les tâches des directeurs/directrices et des travailleurs sociaux des foyers d'hébergement ?

Leur tâche se limite strictement à organiser le séjour dans le foyer. Ils ne sont pas les „chefs".

Dans beaucoup de foyers, ils travaillent en même temps comme travailleurs sociaux. Ils sont payés pour vous aider si vous avez besoin de ressources complémentaires à l'aide sociale, par exemple de vêtements. Si, à votre avis, les travailleurs ne se conduisent pas selon les règles, vous pouvez contacter le „Arbeitskreis Kritische Sozialarbeit" Mail: [aks-hannover@posteo.de](mailto:aks-hannover@posteo.de)

### Lest directeurs de foyer ont-ils un pouvoir de décision sur votre demande d'asile ?

Non Les directeurs de foyer n'ont rien à voir avec votre procédure de demande d'asile. C'est le „ Bundesamt für Migration und Flüchtlinge" ( BAMF, Office Fédéral des Migrations et des Réfugiés) qui décide de votre demande d'asile. Si le BAMF refuse votre demande d'asile, vous pouvez porter plainte devant un tribunal. Pour cela, vous avez besoin d'un bon avocat. C'est le BAMF ou les tribunaux qui décident de votre demande, pas le Ausländerbehörde et en aucun cas le directeur de foyer. Vous pouvez vous défendre contre une fausse décision de la Ausländerbehörde en vous adressant à : **Flüchtlingsrat Niedersachsen**, Röpkestr. 12, 30173 Hannover; Tel.: 0511 98246030 (Mo+Di und Do+Fr 10:00-12:30 Uhr, Di+Do 14:00-16:00 Uhr) oder **kargah e.V.**, Zur Bettfedernfabrik 1, 30451 Hannover; Tel.: 0511 12607812 (Mo,Di, Do 10:00-13:00 Uhr + 14:00-17:00Uhr; Mi+Fr 10:00-13:00 Uhr)

### Les directeurs de foyer ont-ils un droit de décision sur votre séjour et votre expulsion ?

Dans le cas où vous avez une „Duldung", la Ausländerbehörde exploitera tout motif pour vous expulser. Pour cela, elle a besoin d'informations sur vous. Parfois, la Ausländerbehörde essaie d'obtenir ces informations par le biais des directeurs de foyer. Ce ne sont cependant pas les directeurs de foyer qui décident de votre statut de séjour ou de votre expulsion. En cas d'injustice, vous pouvez vous opposer à une décision prise par la Ausländerbehörde. Pour cela contactez un centre de conseil pour les réfugiés.

### Est-ce que ce sont les directeur de foyer qui décident se la somme d'argent que vous recevez ?

Non. L'aide sociale vous est versée par le Sozialamt. Le Sozialamt peut déléguer aux directeurs de foyer le versement de l'aide sociale. C'est cependant toujours le Sozialamt qui décide de la somme d'argent que vous recevez et non le directeur de foyer. Si vous avez une Duldung et si la Ausländerbehörde vous reproche de ne pas coopérer à votre expulsion, le Sozialamt peut décider de réduire votre aide sociale. Les directeurs de foyer n'ont rien à voir avec cette décision.

### Est-ce que ce sont les directeurs de foyer qui décident si vous pouvez avoir un appartement ?

Dans beaucoup de foyers, les directeurs sont aussi des travailleurs sociaux. Ils sont payés pour vous aider, par exemple si vous souhaitez poser une demande pour obtenir un appartement. Mais ce ne sont pas eux qui décident si vous pouvez obtenir un appartement, mais le Sozialamt et le Wohnungsamt. Beratungsstellen bei Wohnungssuche: **Städtisches Integrationsmanagement**, Runde Str. 6, 30167 Hannover; Tel.: 0511 16836538 (Mo-Fr 9:00-15:00 Uhr).

### Hébergements séparées pour des personnes LGBTI et femmes

(Personnes lesbiennes, gaies, transsexuelles/transgenres et intersexuelles)

Vous avez le droit d'un hébergement non discriminatoire.

Si vous êtes discriminés dans votre hébergement par vos colocataires ou par des directeurs du foyer pour des raisons de votre orientation ou de votre sexe, il faut vous proposer un hébergement alternative non discriminatoire.

Hébergements séparées pour des personnes LGBTI et femmes (Personnes lesbiennes, gaies, transsexuelles/transgenres et intersexuelles)

Vous pouvez vous adresser à ces bureaux de conseil :

Andersraum, Asternstr. 2, 30167 Hannover;  
Tel.: 0511 34001346 (Mo+Di 14:00 – 18:00  
Uhr; Mi+Do 9:00-14:00 Uhr)

Suana/kargah Bureau de conseil pour des femmes :  
zur Bettfedernfabrik 1, 39451 Hannover;  
Tel.: 0511 12607818 (Mo- Do 9:00-13:00 Uhr;  
14:00-17:00 Uhr; Fr. 9:00-13:00 Uhr)

Frauenhaus Hannover  
Propose des heures de consultation dans le Pavillon du  
centre culturel Pour plus d'informations, voir  
frauenhaushannover.org  
Tel.: 0511 664477

## Les bureaux de conseils en résumé

**Andersraum**, Asternstr. 2, 30167 Hannover; Tel.:  
0511 34001346 (Mo+Di 14:00 – 18:00 Uhr;  
Mi+Do 9:00-14:00 Uhr)

**Suana/kargah** Beratungsstelle für Frauen, zur  
Bettfedernfabrik 1, 39451 Hannover; Tel.: 0511  
12607818 (Mo- Do 9:00-13:00 Uhr; 14:00-17:00  
Uhr; Fr. 9:00-13:00 Uhr)

**Frauenhaus Hannover** bietet offene  
Sprechstunden im Kulturzentrum Pavillon an  
mehr Infos dazu unter frauenhaus-hannover.org  
Tel.: 0511 664477

**Antidiskriminierungsstelle** Blumenauer Straße  
5-7 30449 Hannover, Tel.: +49 511 168-36238  
(Mo-Fr. 9:00-17:00 Uhr), Mail:  
[antidiskriminierungsstelle@hannover-stadt.de](mailto:antidiskriminierungsstelle@hannover-stadt.de)

**Arbeitskreis Kritische Sozialarbeit**  
kontaktieren: [aks-hannover@posteo.de](mailto:aks-hannover@posteo.de)

**Flüchtlingsrat Niedersachsen**, Röpkestr. 12,  
30173 Hannover; Tel.: 0511 98246030 (Mo+Di  
und Do+Fr 10:00-12:30 Uhr, Di+Do 14:00-16:00  
Uhr)

**kargah e.V.**, Zur Bettfedernfabrik 1, 30451  
Hannover; Tel.: 0511 12607812 (Mo,Di, Do  
10:00-13:00 Uhr + 14:00-17:00Uhr; Mi+Fr 10:00-  
13:00 Uhr)

V.i.S.d.P.: Hannover Solidarisch, c/o Ujz Korn,  
Kornstr. 28-32, 30167 Hannover

## Vos droits dans le foyer

